

	Fiche d'action	Commune exemplaire
--	----------------	--------------------

Titre	Abandon définitif des herbicides sur les routes, chemins, places et leurs abords
Action No	CE 12
Objectif	Renoncer totalement à l'utilisation d'herbicides sur les routes, chemins, places et leurs abords lors de l'entretien.
Constat	L'utilisation des herbicides sur les routes, chemins, places et leurs abords, est proscrite par la Loi (risques d'écoulements directs dans les canalisations). Cette Loi doit être aujourd'hui strictement respectée.
Action proposée	Seuls des moyens mécaniques (balayeuse - désherbeuse thermique) seront utilisés pour l'élimination des « mauvaises herbes ».
Calendrier	2009 - 2010
Finance / Budget	- Eventuellement achat d'une désherbeuse thermique (compter entre 3000 et 6000 Fr. selon fournisseur)
Acteurs / Partenaires	SP&P / Commune de par son soutien à l'application de la loi.
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Coût réduit grâce à la diminution des herbicides. - Environnemental : diminution des herbicides.
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de plus de main d'œuvre avec entretien mécanique. - Nécessite l'acceptation par les concitoyens de la présence possible de plantes adventices entre les entretiens. Une bonne communication a tendance à très vite pallier à ce problème.
Exemple concret	Page web « Espaces verts et nature en ville » de la ville de Lausanne, pdf « renoncer à l'usage d'herbicide et se réconcilier avec les mauvaises herbes ».
Remarques / Liens	http://www.lausanne.ch/view.asp?DocId=22433 Pdf téléchargeable : http://www.lausanne.ch/DataDir/LinkedDocsObjDir/3446.pdf